

# Assemblée Générale Extraordinaire 26 juillet 2018

## ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES SITES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA CROIX VALMER

Association loi 19 Juillet 1901 : J.O. 26 Nov 1961 agréée Défense de l'environnement

### STATUTS

#### **ART. 1 OBJET (ancienne rédaction)**

L'Association a pour objet la sauvegarde et le développement des beautés naturelles, des sites et de la qualité de la vie sur la commune de LA CROIX VALMER.

Elle développe son action dans le cadre le plus large d'association agréée défense de l'environnement, et en particulier dans les domaines visés par les dispositions légales et réglementaires relatives à la protection de la nature et de l'environnement, à l'amélioration du cadre de vie, à la protection de l'eau, de l'air, des sols, des sites et paysages, à l'urbanisme, ou ayant pour objet la lutte contre les pollutions et les nuisances, ainsi qu'aux textes pris pour leur application

Elle maintient la liaison avec les associations qui poursuivent des buts similaires sur les communes environnantes et, le cas échéant, engage des actions communes avec elles.

#### **ART. 1 OBJET (nouvelle rédaction)**

L'Association a pour objet la sauvegarde et le développement des beautés naturelles, des sites et de la qualité de la vie sur la commune de LA CROIX VALMER.

Elle développe son action dans le cadre le plus large d'association agréée défense de l'environnement, et en particulier dans les domaines visés par les dispositions légales et réglementaires relatives à la protection de la nature et de l'environnement, à l'amélioration du cadre de vie, à la protection de l'eau, de l'air, des sols, des sites et paysages, à l'urbanisme, ou ayant pour objet la lutte contre les pollutions et les nuisances, ainsi qu'aux textes pris pour leur application

*Son action se développe particulièrement sur la commune de La Croix Valmer, et plus généralement dans le cadre du département du Var dans tout domaine d'intérêt général relatifs à l'environnement.*

Elle maintient la liaison avec les associations qui poursuivent des buts similaires sur les communes environnantes et, le cas échéant, engage des actions communes avec elles.

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2018**

(Le quorum étant obtenu les résolutions peuvent être votées)

**Résolution** : Statuts *Date mise à jour AGE juillet 2018*

L'Assemblée adopte la modification des statuts de son article 1 définissant les objectifs de l'Association, notamment de son champ d'action.

**La résolution est votée à l'unanimité.**